



Bruxelles en Direct

Lettre d'information du Bureau Alsace Septembre 2009

L'ALSACE A BRUXELLES.....3

Séminaire Start@Europe à Strasbourg.....	3
André Reichardt élu Président de la Région.....	3
Sensibilisation au développement durable à la Région Alsace.....	3
Signature du Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2009-2011.....	3
Journée d'information sur les programmes européens susceptibles de soutenir des activités culturelles en Alsace, 21 septembre 2009, Strasbourg.....	4
Accueil à Bruxelles des élèves de la promotion « Galilée » de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) de Strasbourg.....	4

LES BREVES.....5

L'opinion mondiale est généralement favorable à l'égard de l'UE.....	5
Laurence de Richemont, à la tête de la Représentation en France de la Commission européenne.....	5

LES POLITIQUES EUROPEENNES.....6

AGRICULTURE.....6

Campagne en faveur d'une alimentation saine	6
---	---

CULTURE ET MEDIAS.....7

Media Mundus sur les rails.....	7
Plus de mille participants au forum européen de la culture	7

DEVELOPPEMENT / COOPERATION EXTERIEURE U.E.....8

Selon un rapport de la Commission, la cohérence des politiques de l'UE s'améliore au regard des objectifs de développement	8
Signature du programme indicatif régional de l'Afrique centrale doté de 165 millions d'euros sur 6 ans ..	8

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....10

La Commission propose de compléter le PIB d'un indicateur vert.....	10
Prêt BEI pour le logement social en France.....	10
Propriété intellectuelle : la Commission propose des mesures non législatives pour lutter contre la contrefaçon et le piratage	11

EDUCATION / JEUNESSE / FORMATION12

Lancement de 33 projets de coopération universitaire entre l'Europe et l'Amérique du Sud.....	12
Mobilité des écoliers encouragée.....	12
Cadre européen des certifications.....	13
La Commission lance le réseau des masters européens en traduction	13
Vers un accord sur la participation de la Suisse aux programmes « Jeunesse en action » et « Éducation et formation tout au long de la vie »	13
Nouveau site web sur la citoyenneté en Europe.....	14

ENVIRONNEMENT / ENERGIE.....	15
Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE encore en baisse.....	15
La diffusion à l'échelle de l'Union du modèle suédois d'éco-efficacité, priorité de la Présidence dans le domaine de l'énergie	15
Financer la lutte contre le changement climatique.....	15
Fiscalité et environnement.....	16
La Commission européenne devient plus « verte ».....	16
Prix de la communication sur l'écolabel.....	17
POLITIQUE REGIONALE	18
Luc Van den Brande demande au président Barroso la mise en place d'un « partenariat d'avenir »	18
Le Conseil décline la suppression des cofinancements nationaux.....	18
RECHERCHE / INNOVATION.....	19
L'UE alloue 63 millions d'euros pour la recherche en Afrique.....	19
Les dépenses de R&D sont restées stables dans l'UE en 2007	19
Les ministres plangent sur la future politique de l'innovation.....	19
TIC	21
La Commission s'attaque à un nouveau défi de la société de l'information: l'éducation aux nouveaux médias.....	21
TRANSPORTS.....	22
Antonio Tajani présente un décalogue des passagers européens	22
La Présidence suédoise entend agir de concert avec le Parlement européen sur l'avenir de la politique des transports	22
Tajani annonce une révolution dans la politique commune des transports.....	22
La Commission soumet des idées pour améliorer la mobilité urbaine.....	23

DOSSIER

La réélection de José Manuel Barroso le 16 septembre à Strasbourg et la mise en place de la future Commission européenne.....	24
---	-----------

Séminaire Start@Europe à Strasbourg

Sept cents étudiants de quarante nationalités différentes, effectuant leur première année de Master à Paris, Londres ou Madrid, se sont retrouvés à Strasbourg les 7, 8 et 9 septembre, à l'occasion du séminaire Start@Europe 2009 organisé par ESCP Europe (European Business School Europe), pour comprendre et s'appropriier les rouages et les enjeux de l'environnement communautaire. Durant ces trois jours, les étudiants ont assisté à des conférences d'experts et de personnalités européennes, portant sur les aspects économiques, institutionnels et culturels essentiels à la compréhension de l'Europe. Ils ont également eu l'occasion de participer à une simulation de négociation européenne, afin d'être immergés au cœur du processus décisionnel européen. ESCP est la plus ancienne école de commerce du monde et accueille chaque année 3 500 étudiants de 90 nationalités différentes, et autant de cadres dirigeants, sur ses cinq campus européens et dans soixante universités partenaires dans le monde.

André Reichardt élu Président de la Région

André Reichardt a été élu, le 14 septembre dernier Président du Conseil Régional d'Alsace en remplacement d'Adrien Zeller, décédé le 22 août dernier. L'intérim était assuré par l'ancien premier Vice-président Bernard Stoessel. Quatre élus étaient candidats et André Reichardt (UMP) a obtenu la majorité absolue avec 26 voix sur 47. Âgé de 59 ans, André Reichardt était jusqu'à présent Vice-président du Conseil Régional et Président de la Commission économique. Il est par ailleurs Directeur général de la Chambre de Métiers et Maire de Souffelweyersheim, au Nord de Strasbourg. La présidence d'André Reichardt sera brève : en mars 2010, les électeurs désigneront une nouvelle assemblée.

Sensibilisation au développement durable à la Région Alsace

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, la Région Alsace a proposé de multiples animations internes de promotion et de sensibilisation à l'éco-mobilité. Les agents de la Région Alsace ont ainsi pu se familiariser avec l'éco-conduite au cours d'une journée de sensibilisation, effectuer le contrôle technique de leur vélo ou (re)découvrir les réseaux de transports collectifs au travers d'un stand d'information. L'accent a tout particulièrement été mis sur le Plan de Déplacement Entreprise (PDE) qui a pour objet de limiter le recours systématique à la voiture individuelle dans les déplacements tant professionnels que domicile-travail. Les Transports Express Régionaux (TER), dont la mise en œuvre constitue une des compétences principales de la Région ont également été mis à l'honneur. Dans la foulée, une seconde semaine thématique, orientée vers l'éco-responsabilité au quotidien a été organisée du 21 au 24 septembre. Plusieurs conférences ont porté sur les thèmes des « écolabels » ou des liens entre « environnement et santé ». Enfin, une journée thématique a été consacrée aux produits issus de l'agriculture biologique, dont la filière et la promotion font par ailleurs l'objet d'un fort soutien de la Région. A l'occasion de ces animations, les actions éco-responsables initiées dans le cadre de la « Compagnie de l'Air », dont la Région est initiatrice, ont été mises en avant.

Signature du Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2009-2011

Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, André Reichardt, Président du Conseil Régional d'Alsace, Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, Roland Ries, Maire de la Ville de Strasbourg, et Jacques Bigot, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, ont signé le contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne », pour la période 2009-2011.

Le montant total des projets retenus au titre du Contrat triennal 2009/2011 s'élève à 244,48 M€. La contribution totale de la Région au Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2009-2011 sera de 24,36 M€. Le montant global se décompose ainsi :

- 110,42 M€ pour l'amélioration de l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe
- 61,77 M€ pour les projets de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'éducation
- 72,09 M€ pour les opérations et les projets dédiés au renforcement culturel européen de Strasbourg

Le Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2009/2011 a pour objectif de permettre la poursuite des efforts de l'État, de la Région, du Département du Bas-Rhin, de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg en faveur du développement de la vocation européenne de la métropole régionale. En privilégiant des opérations techniquement prêtes à être lancées avec des financements adaptés à la périodicité triennale, la nouvelle convention gagne en efficacité et devient à son tour, au même titre que le CPER 2007/2013, un partenariat de projets fondé sur un objectif partagé : renforcer la dimension européenne de Strasbourg au service du développement de toute l'Alsace.

Journée d'information sur les programmes européens susceptibles de soutenir des activités culturelles en Alsace, 21 septembre 2009, Strasbourg

Le Bureau Alsace a organisé, en collaboration avec la Communauté Urbaine de Strasbourg et à la demande de ses partenaires, une session d'information sur les programmes européens susceptibles de soutenir des activités culturelles en Alsace, le 21 septembre 2009 à Strasbourg. Cette journée a été animée par le Relais Culture Europe, point de contact national du programme européen Culture et accompagnateur des opérateurs culturels en France. Cette journée a été suivie par une soixantaine d'acteurs culturels alsaciens et s'est déroulée en deux étapes : la matinée a consisté en la présentation des principaux programmes communautaires de financement des activités culturelles ainsi qu'en un panorama général des autres programmes communautaires. L'après-midi a été consacrée à des entretiens individuels entre le Relais Culture Europe et les porteurs de projets potentiels, afin que ces derniers puissent présenter leurs idées de projets européens.

Accueil à Bruxelles des élèves de la promotion « Galilée » de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) de Strasbourg

Le Bureau Alsace a accueilli, les 24 et 25 septembre 2009 une délégation de 40 élèves de la promotion « Galilée » de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) de Strasbourg. Ces deux journées d'information et de rencontres sur les affaires européennes leur ont permis de compléter leur formation par la découverte du fonctionnement concret des procédures de décisions européennes et des financements communautaires. Ils ont ainsi rencontré des bureaux de représentation régionale française, italienne, allemande et anglaise, échangé avec les responsables de la gestion des fonds européens et débattu avec des lobbyistes. Ils ont également visité le Parlement européen en présence de son Chef du protocole.

L'opinion mondiale est généralement favorable à l'égard de l'UE

Selon un sondage d'opinion sur la perception de l'Union européenne, effectué dans 24 pays, plus les Territoires palestiniens, la majorité des opinions exprimées dans 18 de ces pays était positive à l'égard de l'UE. L'enquête, menée par le Centre de recherches Pew Global Attitudes Project, montre que la plupart des avis positifs ont été exprimés en Pologne (77 %), en Espagne (77 %), en Corée du Sud (74 %), au Canada (71 %) et en Russie (69 %), alors que 9 % seulement d'avis favorables ont été émis au Pakistan, 22 % en Turquie et 26 % en Jordanie. Cinq Etats membres de l'UE ont été inclus dans ce sondage. L'opinion y est aussi, majoritairement favorable à l'Union : 65 % d'opinion positive en Allemagne, 62 % en France et 50 % au Royaume-Uni. L'opinion publique est « assez » favorable à l'UE dans les Amériques (56 % d'avis positifs aux Etats-Unis et 50 % au Brésil). Les Japonais et Coréens du Sud y sont franchement favorables (65 % et 74 % d'avis positifs). Chinois et Indiens sont plus divisés : une faible majorité exprime un avis négatif (44 %/39% et 37 %/34% respectivement). Depuis 2007, l'image de l'UE s'est améliorée dans 8 pays, s'est dégradée dans 15 et est restée stable dans 2. La plus forte amélioration a été enregistrée aux États-Unis (+9 %). Les plus fortes baisses sont enregistrées au Kenya (-20 %) et au Nigéria (-10 %).

Rapport disponible sur : <http://pewglobal.org/reports/pdf/264.pdf>

Laurence de Richemont, à la tête de la Représentation en France de la Commission européenne

Le 1er septembre 2009, Laurence de Richemont, 48 ans, Chevalier de l'Ordre National du Mérite et diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration, a été nommée Chef de la Représentation en France de la Commission européenne. Elle remplace Yves Gazzo qui est nommé Ambassadeur/Chef de Délégation de la Commission européenne auprès du Saint-Siège, de l'Ordre de Malte et des Organisations des Nations-Unies à Rome. C'est à partir de 1995 que Laurence de Richemont intègre la Commission Européenne. Au Cabinet de M. Yves Thibault de Silguy, Membre de la Commission chargé des Affaires Economiques, Financières et Monétaires, elle traite des questions économiques financières internationales puis au Cabinet de M. Frits Bolkestein, Membre de la Commission chargé du Marché intérieur et de la Fiscalité, elle s'occupe du marché intérieur des services financiers. Depuis janvier 2003, elle était Chef de Représentation adjoint, responsable du service politique.

Campagne en faveur d'une alimentation saine

Le 28 septembre, Mariann Fischer Boel, la commissaire à l'Agriculture et au Développement rural, a lancé une nouvelle campagne pour encourager les jeunes à s'alimenter plus sainement. Elle complète les programmes européens en faveur de la consommation de fruits et de lait et produits laitiers dans les écoles.

« Savourez, dégustez, bougez », c'est le message qui devra passer dans les écoles, grâce aux activités (jeux d'équipe, jeux-concours, distribution de cadeaux) organisées par les personnages de l'équipe-saveurs qui voyageront en Belgique, dans le Nord de la France, en Irlande, en Estonie, en Lituanie et en Pologne. Chaque jour, l'exposition itinérante s'invitera dans deux écoles. Au total, 18 000 enfants de 180 écoles entendront le message: « Mange bien parce que ça le fait d'être en forme ». Parallèlement à l'exposition itinérante, une chasse au trésor interactive se déroulera pendant huit semaines sur le site web de l'équipe-saveurs de l'UE.

Pour plus d'informations:

<http://europea.eu/agriculture/tasty-bunch/>

http://ec.europa.eu/agriculture/tasty-bunch/press-corner/index_en.htm

Media Mundus sur les rails

Le programme européen Media de soutien au cinéma est désormais ouvert à l'international. Baptisé Media Mundus, le Conseil de l'UE l'a mis sur les rails en approuvant, le 14 septembre à Bruxelles, son enveloppe de 15 millions d'euros pour la période 2011-2013. Selon les propositions de la Commission, cette somme est censée soutenir des projets de coopération entre des réalisateurs européens et de pays hors UE, sachant que la demande de coopération avec le cinéma européen va croissant. Les actions porteront sur la distribution de films ainsi que sur l'échange d'informations, la formation des professionnels du secteur et l'octroi de bourses. Elles devront aussi améliorer la visibilité de ces coproductions et en accroître la demande auprès du public. La Commission, qui mettra en œuvre le programme sur la base de plans annuels, pourra rembourser jusqu'à 80 % des coûts de ces projets.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/information_society/media/mundus/index_fr.htm

Plus de mille participants au forum européen de la culture

La coopération culturelle et le dialogue interculturel ont été au cœur des débats à Bruxelles, les 29 et 30 septembre, lors du Forum européen de la culture, auquel ont participé plus de mille experts et décideurs du secteur venus d'Europe et d'ailleurs, en présence du Commissaire Jan Figel, responsable de l'éducation, la formation, la culture et la jeunesse, de Doris Pack (PPE, allemande), Présidente de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen (PE), de Hans-Gert Pöttering, ancien Président du PE, de Lena Adelsohn Liljeroth, Ministre de la Culture de la Suède, de Wim Wenders, Président de l'Académie européenne du cinéma et du musicien Jordi Savall. Le Forum, l'un des événements phares de l'année 2009, année européenne de la créativité et de l'innovation, a fait le point sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de l'agenda européen de la culture, lancé en mai 2007. Les débats ont porté sur: la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, la manière de libérer le potentiel de la culture en tant que catalyseur de la créativité et de l'innovation et l'utilisation du rôle vital de la culture dans les relations extérieures. Parallèlement au Forum, un séminaire a accueilli 50 journalistes spécialisés dans le domaine de la culture venant de toute l'Europe. Il s'agit de la deuxième édition du Forum de la culture, la première ayant eu lieu à Lisbonne du 26 au 28 septembre 2007.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/culture/news/news2358_en.htm

DEVELOPPEMENT / COOPERATION EXTERIEURE U.E.

Selon un rapport de la Commission, la cohérence des politiques de l'UE s'améliore au regard des objectifs de développement

Selon le rapport publié par la Commission européenne le 17 septembre, sur la cohérence des politiques de l'UE au regard des objectifs de développement des pays pauvres, les efforts déployés pour améliorer les performances européennes portent leurs fruits. Ce rapport 2009 évalue les progrès dans les domaines d'intervention identifiés comme ayant un impact sur le développement des pays pauvres (commerce, environnement, changement climatique, sécurité, agriculture, pêche, dimension sociale de la mondialisation, emploi et travail décent, migration, recherche et innovation, société de l'information, transport et énergie). Il fait état d'améliorations dans les domaines de la recherche, de l'environnement et de l'énergie. Partant de ce constat, la Commission européenne propose qu'au cours des deux prochaines années, l'UE concentre ses efforts sur le changement climatique, la sécurité alimentaire mondiale, la migration, les droits de propriété intellectuelle et la sécurité.

Les domaines suivants sont également abordés dans le rapport de la Commission européenne :

- Recherche

Le rapport note que l'UE et les pays en développement coopèrent dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire qui constituent des priorités pour les pays en développement. La Commission encourage les chercheurs des pays en développement à participer à des programmes de recherche et à des actions de mobilité. Au cours des deux premières années de mise en œuvre du septième programme cadre de recherche (2007-2013), les demandes de financement de travaux de recherche émanant de scientifiques africains se sont élevées à 60 millions d'euros.

- Environnement :

La Commission poursuit l'objectif de protéger les forêts au niveau global. Le rapport souligne que dans le cadre de son initiative FLEGT (sigle anglais pour « Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux »), l'UE importe uniquement du bois certifié provenant de ses pays partenaires, comme le Ghana et le Togo, signataires d'accords FLEGT, afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts.

- Énergie :

Le rapport souligne que les pays en développement devraient bénéficier des retombées de la directive européenne relative à la promotion des énergies renouvelables, adoptée en 2008, en ce qu'ils seront encouragés à exporter vers l'UE des biocarburants respectant les critères de durabilité établis par l'UE.

L'engagement de l'UE à favoriser la cohérence des politiques européennes fait partie intégrante du consensus européen sur le développement adopté en décembre 2005.

Pour consulter le rapport :

http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/SEC_PDF_2009_1137_F_ACTE_PCD_FR.pdf

Signature du programme indicatif régional de l'Afrique centrale doté de 165 millions d'euros sur 6 ans

L'Afrique centrale pourra bénéficier de quelque 165 millions d'euros pour la période 2008-2013 au titre de la coopération au développement avec l'UE financée par le 10ème Fonds européen de développement (FED).

Le document de stratégie régionale et le programme indicatif régional fixant le cadre et les priorités de cette coopération ont été signés le 30 septembre, par Karel De Gucht, Commissaire européen au Développement, Antoine Ntsimi, Président de la Commission de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Louis Sylvain-Goma, Secrétaire Général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Sur l'enveloppe totale, 97 millions d'euros iront à l'intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'accord de partenariat économique (APE), 30 millions à la gestion des ressources naturelles renouvelables, 15 millions à l'intégration politique, la paix et la sécurité, et 15 millions sont destinés à la Communauté économique des pays des Grands lacs africains.



La Commission propose de compléter le PIB d'un indicateur vert

Une révolution dans la mesure des performances économiques : la Commission européenne propose la création d'un indicateur de durabilité environnementale. Dans une communication publiée le 8 septembre intitulée « Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation », l'exécutif européen détaille cinq actions pour accélérer le développement de l'indicateur, qui ne sera opérationnel que dans quelques années, selon le Commissaire à l'Environnement Stavros Dimas. Il reproche au produit intérieur brut de ne pas tenir compte des raisons qui sous-tendent la croissance économique. Il ne s'agit pas de se séparer du système actuel, mais de le compléter d'autres statistiques notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, la perte de paysages naturels, la pollution de l'air, la production de déchets, le bonheur et la santé. Dans sa communication, la Commission tente de créer un tout nouvel indicateur sur base de deux pilotes qu'elle préparera en 2010 – un tableau de bord du développement durable pour la fin 2009, suivi d'une « version bêta » d'un indicateur de l'environnement en 2010. Elle s'efforce en outre d'accélérer la mise à disposition des données sociales et environnementales et d'harmoniser la présentation des comptes nationaux.

Une comparaison rapide des 27 Etats membres (utilisant les mesures existantes) donne un premier résultat. Les Irlandais semblent les plus heureux, mais raflent l'empreinte écologique la plus élevée. A l'autre bout de l'échelle, la Bulgarie est la plus basse en termes de satisfaction personnelle, mais aussi en empreinte écologique. La Commission se dit prête à travailler avec l'OCDE et un groupe français que dirige l'économiste américain Joseph Stiglitz sur le développement de l'indicateur européen.

Pour consulter la communication de la Commission européenne « Environnement : Mesurer le progrès dans un monde en mutation » :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1286&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Pour consulter le rapport de Joseph Stiglitz sur le PIB :

http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

Prêt BEI pour le logement social en France

La Banque européenne d'investissement (BEI) et le BPCE (organe central du nouveau groupe bancaire français issu du rapprochement du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne) ont signé le 11 septembre un protocole prévoyant la mise à disposition des Caisses d'Epargne d'une enveloppe de 125 millions d'euros de prêts en faveur du logement social. Cet accord s'inscrit dans le cadre du programme France Logement Social lancé en 2007, auquel la BEI avait décidé de consacrer une enveloppe de 500 millions d'euros. A cette date, sur une première tranche de 250 millions d'euros, 125 millions d'euros avaient été mis à la disposition des Caisses d'Epargne. L'opération vise notamment à répondre aux besoins de financement des organismes du logement social.

Propriété intellectuelle : la Commission propose des mesures non législatives pour lutter contre la contrefaçon et le piratage

La Commission européenne a annoncé, lundi 14 septembre, avoir adopté une communication sur l'amélioration de l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI) dans le marché intérieur. Cette communication expose une série d'initiatives visant à répondre aux conséquences graves qu'ont la contrefaçon et le piratage sur les économies de l'UE et sur la société. La Commission propose de compléter le cadre juridique en renforçant la coopération entre le secteur privé, les autorités nationales et les consommateurs. En complément de la législation existante, la Commission préconise:

- la création d'un Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage composé de représentants des États membres, des consommateurs et d'experts du secteur privé chargés de collecter des données, d'évaluer l'étendue des problèmes, de partager des informations, de promouvoir les meilleures pratiques et stratégies, de favoriser la prise de conscience et de proposer des solutions aux problèmes identifiés ;
- d'accroître la coopération administrative en Europe en développant la coordination pour assurer des échanges d'informations et une assistance mutuelle plus efficaces. Les États membres sont appelés à désigner des « coordinateurs nationaux ». Les offices nationaux de propriété intellectuelle devront avoir accès à un réseau électronique d'échanges d'informations sur les atteintes aux DPI ;
- d'élaborer des « coalitions » entre parties prenantes pour surmonter des différends, en développant des accords volontaires qui se concentreraient sur des problèmes concrets comme la vente de marchandises contrefaites sur Internet et seraient à même de s'adapter rapidement aux changements des marchés et des technologies.

De tels accords pourraient être étendus au-delà de l'UE et promouvoir le respect de meilleures pratiques au niveau mondial.

Pour en savoir plus :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0467:FIN:FR:DOC>

Lancement de 33 projets de coopération universitaire entre l'Europe et l'Amérique du Sud

Une série de 33 projets de coopération dans l'enseignement supérieur et la formation entre des établissements européens et américains (Etats-Unis et Canada) ont été lancés le 1er septembre, avec un cofinancement communautaire de 6,8 millions d'euros. La Commission a précisé que l'objectif de ces projets était de favoriser la compréhension réciproque, la transparence et la qualité dans l'enseignement supérieur et la formation, ainsi que de proposer aux étudiants des séjours d'études à l'étranger. Les projets de cette année concernent 154 établissements et portent sur plus de 1220 échanges d'étudiants. La Commission et le ministère de l'éducation des États-Unis ont lancé conjointement 25 nouveaux projets de coopération.

Par ailleurs, le programme conjoint Atlantis se concentre maintenant sur des structures de cours et de diplômes novatrices, telles que les diplômes communs ou les doubles diplômes transatlantiques (doubles diplômes de licence ou de master pour l'obtention desquels les étudiants passent une année universitaire complète outre-Atlantique). Avec le Canada, huit nouveaux projets ont vu le jour au titre du programme de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation et de la jeunesse (2006-2013). Les projets portent sur des disciplines aussi variées que la neurologie, le développement durable, les sciences de la terre et de l'environnement, la formation en alternance et l'intelligence artificielle. Ils concernent au total 38 universités et établissements de formation au Canada et en Europe. 44 dossiers de demande ont été déposés, ce qui représente une hausse importante, de l'ordre de 100 % par rapport à l'année dernière. La Commission financera à concurrence de 1,1 million d'euros - à quoi il faut ajouter une contribution équivalente du côté canadien - des projets de programmes communs, des cycles d'études ou de formation communs et la mobilité de 384 étudiants sur trois ans.

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/education/programmes/euusa/index_en.html et http://ec.europa.eu/education/programmes/eu-canada/index_en.htm

Mobilité des écoliers encouragée

L'UE a annoncé fin septembre la création d'un nouveau fonds dans le cadre du programme Comenius pour permettre aux élèves du secondaire de passer de trois à dix mois dans une école et une famille d'accueil à l'étranger. Comenius est le programme européen lié à l'enseignement scolaire, ouvert aux écoles liées par un partenariat Comenius. Relevant du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, ce programme cherche à favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif la connaissance et une meilleure compréhension de la diversité des cultures, des langues et des valeurs européennes. Il aide les jeunes à acquérir les qualifications et les compétences de base qui sont nécessaires à leur développement personnel, à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté active.

La nouvelle mesure de mobilité individuelle du programme Comenius donnera la possibilité aux premiers écoliers de se rendre à l'étranger en 2010-2011. L'Autriche, la région germanophone de Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Norvège, la République tchèque et la Suède y participeront en 2010. Par un séjour à l'étranger, l'élève apprendra à connaître la diversité des langues et des cultures en Europe, et à acquérir les aptitudes propices à son développement personnel, dans un cadre d'apprentissage européen.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/education/comenius/doc990_en.htm

Cadre européen des certifications

L'Irlande est le premier Etat membre à avoir relié son système de certification national au cadre européen des certifications (CEC), instrument de promotion d'un apprentissage tout au long de la vie. Les Etats membres participent à ce programme volontaire pour établir des correspondances entre leurs systèmes de certification nationaux et le CEC (d'ici 2010). L'Irlande a déjà finalisé son rapport de référencement qui explique comment les niveaux de certification nationaux sont reliés au CEC.

Repère :

Le CEC a été adopté par le Parlement européen et le Conseil le 23 avril 2008. Ce cadre vise à améliorer la transparence des certifications et à faciliter la tâche des personnes qui souhaitent étudier ou travailler dans un autre Etat membre. Cet outil devrait faciliter la compréhension et la comparaison des différents systèmes nationaux de certification ainsi que leurs niveaux.

Le CEC repose en effet sur huit niveaux de référence décrivant le savoir, les aptitudes et les compétences d'un apprenant – on appelle cela les "acquis de formation et d'éducation". Les niveaux de certification nationaux seront placés sur l'un des niveaux de référence centraux, qui vont du niveau de base (Niveau 1) au niveau avancé (Niveau 8). Le CEC s'applique à tous les types d'éducation, de formation et de certification, de l'enseignement scolaire et universitaire, en passant par la formation professionnelle. Il dépasse l'approche traditionnelle qui souligne les "apports d'apprentissage" tels que la durée de l'expérience d'apprentissage ou le type d'établissement. Il encourage également l'éducation et la formation tout au long de la vie en favorisant la validation de l'apprentissage non formel et informel.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc44_fr.htm

La Commission lance le réseau des masters européens en traduction

La Commission européenne a publié le 15 septembre, la liste des programmes d'enseignement supérieur choisis pour faire partie du réseau des masters européens en traduction (EMT), à la suite de l'appel à candidatures qu'elle avait lancé en mars. Sur les quelque 93 masters en traduction candidats, issus de 24 Etats membres de l'UE, 34 ont été retenus pour faire partie du réseau EMT pendant une période initiale de quatre ans. Un autre appel à candidatures sera lancé en 2010. Pour rappel, le réseau EMT est destiné à devenir un label de qualité pour la formation universitaire aux métiers de la traduction.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/dgs/translation/programmes/emt/index_fr.htm

Vers un accord sur la participation de la Suisse aux programmes « Jeunesse en action » et « Éducation et formation tout au long de la vie »

La Commission européenne a présenté le 8 septembre au Conseil des ministres de l'UE, une proposition de décision relative à la signature et à l'application provisoire d'un accord entre la Communauté européenne et la Suisse, établissant les termes et conditions de la participation de la Confédération helvétique dans le programme « Jeunesse en action » et dans le « Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie » (2007-2013).



Les conditions, règles et procédures applicables aux projets et initiatives présentés par les participants de la Suisse dans le cadre de ces programmes seront identiques à celles appliquées aux États membres de l'UE. La Suisse versera chaque année une contribution financière à chaque programme.

Nouveau site web sur la citoyenneté en Europe

L'Observatoire de la démocratie de l'Union européenne (European Union Democracy Observatory - EUDO) et le Robert Schuman Centre for Advanced Studies ont lancé le 29 septembre un site web consacré à la citoyenneté en Europe. Baptisé EUDO CITIZENSHIP, cet observatoire fournit entre autres des analyses et des données sur la législation relative à la citoyenneté.

Pour plus d'informations :

<http://eudo-citizenship.eu>

Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE encore en baisse

En 2008, les émissions de gaz à effet de serre de l'UE ont baissé pour la quatrième année consécutive. Les estimations provisoires publiées le 31 août par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) révèlent que les émissions des pays de l'UE-15 ont baissé de 1,3 % par rapport aux niveaux de 2007 et se situent 6,2 % en deçà de leurs niveaux de l'année de référence (1990 dans la plupart des cas). En 2008, on estime que les émissions des pays de l'UE-27 ont reculé de 1,5 % pour s'établir à un niveau qui se situe 10,7 % en deçà du niveau de 1990, note l'AEE. La grande majorité de la baisse des émissions en 2008 est, précise le rapport, attribuable à la baisse des émissions de CO2 provenant de la combustion de combustibles fossiles dans l'énergie, l'industrie et les transports. Les réductions d'émissions reflètent aussi les effets de la récession économique mondiale qui a débuté en 2008 et a provoqué une production industrielle moindre et une consommation réduite d'énergie par l'industrie et, partant, par le transport de fret. Les réductions sont également manifestes dans les émissions vérifiées du système Union Européenne d'échange de droits d'émissions ETS- Emission Trading Scheme) pour 2008, où le total des émissions de l'UE-27 a baissé de 3,9 % entre 2007 et 2008. Les chiffres officiels 2008 des émissions pour l'UE seront disponibles en juin 2010, lors de la publication par l'AEE de l'inventaire des gaz à effet de serre de l'Union Européenne 1990-2008 et de son rapport 2010, qui sera soumis à la l'UNFCCC (Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique).

Pour en savoir plus : <http://www.eea.europa.eu/>

La diffusion à l'échelle de l'Union du modèle suédois d'éco-efficacité, priorité de la Présidence dans le domaine de l'énergie

Venue présenter aux membres de la commission « industrie, énergie et recherche » du Parlement européen, présidée par l'Allemand Herbert Reul (S&D), les priorités de la Présidence suédoise en matière énergétique, la Ministre Maud Olofsson a confirmé, le 2 septembre dernier, que l'efficacité énergétique et la transition de l'Union vers une économie éco-efficace seront les thèmes phares abordés par le gouvernement suédois au second semestre 2009. En matière d'efficacité énergétique, Stockholm entend clore les discussions entre le Conseil et le Parlement sur les trois propositions législatives pendantes relatives à la performance énergétique des bâtiments, à l'étiquetage des pneus et à l'étiquetage des produits énergétiques. La Suède veut porter l'efficacité énergétique, pierre angulaire de son modèle de développement, au rang de priorité numéro un de l'ordre du jour du Conseil Énergie de novembre, qui se penchera notamment sur la révision du plan d'action communautaire mis sur la table par la Commission européenne fin 2006.

Financer la lutte contre le changement climatique

La Commission a présenté le 16 septembre dernier, ses premières propositions de financement en vue d'aboutir à un accord lors de la conférence de Copenhague sur le climat. Soucieuse de sortir de l'impasse les négociations internationales sur le climat, la Commission vient de rendre public un plan relatif au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Selon le plan, la contribution de l'UE devrait être comprise entre 2 et 15 milliards d'euros par an d'ici à 2020. Le Parlement et le Conseil s'appuieront sur les propositions du plan pour définir la position de l'UE sur l'une des questions les plus difficiles auxquelles sera confrontée la conférence des Nations unies sur le climat, qui se tiendra au mois de décembre à Copenhague.

Alors qu'il ne reste que trois mois avant la conférence, les négociations internationales achoppent toujours sur la question de savoir comment aider les pays en développement à limiter le changement climatique et à s'adapter à ses conséquences. L'UE et d'autres puissances économiques reconnaissent la nécessité de participer aux coûts de réduction des gaz à effet de serre émis dans les pays en développement. Aucun consensus n'a cependant encore été trouvé sur le montant de ces coûts, ni sur la part que les pays développés devraient prendre en charge.

Le coût de la lutte contre le changement climatique devrait exploser au cours des prochaines années. Selon les estimations de l'UE, les pays en développement auront besoin de 100 milliards d'euros par an d'ici à 2020 pour empêcher la température moyenne du globe d'augmenter de plus de 2°C. Ce seuil est important, car au-delà, on risque un dangereux emballement du climat. La Commission a calculé qu'il faudrait un financement public international de 22 à 50 milliards d'euros par an, chaque pays contribuant en fonction de sa part de responsabilité dans les émissions et de sa capacité financière. L'UE participerait à hauteur de 2 à 15 milliards par an d'ici à 2020. Le reste viendrait d'autres pays industrialisés et de pays en développement les plus avancés, comme la Chine et l'Inde. La Commission estime en outre que l'UE devrait débloquer entre 500 millions et 2,1 milliards d'euros pour la période 2010-2012, tout en indiquant qu'un financement supplémentaire sera nécessaire pour répondre aux besoins urgents. La conférence de décembre a pour objectif de conclure un accord international ambitieux pour lutter contre le changement climatique. L'actuel traité, le protocole de Kyoto, expire fin 2012. Le protocole de Kyoto n'impose aucune obligation aux pays en développement, mais aujourd'hui, les nations industrialisées veulent que des pays émergents comme l'Inde et la Chine participent à la lutte contre le changement climatique et réduisent leurs émissions.

Pour consulter la communication de l'Union européenne sur le financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement :

http://ec.europa.eu/environment/climat/pdf/future_action/com_2009_475.pdf

Fiscalité et environnement

Un récent rapport de la DG Fiscalité de la Commission européenne rédigé par Katri Kosonen et Gaëtan Nicodème et intitulé « The role of fiscal instruments in environmental policy » analyse les orientations politiques et les principaux aspects du rôle que jouent les instruments fiscaux dans les politiques énergétiques et environnementales. Il conclut que les instruments fiscaux s'avèrent « rentables » pour promouvoir les objectifs environnementaux et met en évidence les cas dans lesquels les taxes et autres types d'instruments fiscaux peuvent utilement se compléter mutuellement pour réaliser ces objectifs. Outre les taxes proprement dites (par exemple sur les activités polluantes), l'ouvrage examine aussi les subventions publiques à orientations environnementales.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/publications/services_papers/working_papers/index_fr.htm

La Commission européenne devient plus « verte »

La Commission européenne a décidé, le 23 septembre, de généraliser à l'ensemble de ses bâtiments, services et activités son système de gestion environnementale en application du règlement EMAS (EMAS est un outil d'évaluation, de suivi et de rapport des performances environnementales. Outre ses propres critères, définis par le règlement, EMAS intègre la norme environnementale internationale ISO 1401.). La Commission, s'est engagée en 2002 dans un projet pilote de gestion vert impliquant quatre services à Bruxelles :

Secrétariat général, DG Personnel et Administration, DG Environnement et Office pour les infrastructures et la logistique. Le premier certificat EMAS, couvrant 8 bâtiments, a été décerné à ces services en décembre 2005. Ce projet pilote (2002-2008), auquel s'est jointe la DG Informatique, est arrivé à son terme avec, selon la Commission un bilan plus que satisfaisant. En ce qui concerne les bâtiments, la consommation d'électricité et d'eau a diminué respectivement de 14 % et de 23 % par m² et les émissions de CO₂ de plus de 7 % par m². La consommation de papier offset a chuté de 48 %, celle de papier de bureau de 41 % depuis 2003 et le volume de déchets produits de 11 % : de 331 kg/personne/an, il a été ramené à 294 kg/personne/an dont environ 54 % sont recyclés. Autre point positif : la campagne en faveur d'une utilisation de moyens de transport respectueux de l'environnement est positive : 29 % du personnel de Bruxelles se rend désormais à son travail en véhicule privé (sondage effectué mi-2008) contre 50 % en 1998 et 50 % d'entre eux (contre 32 % en 1998) utilise les transports publics (bus, tram, métro, train).

Prix de la communication sur l'écolabel

La Commission européenne a décerné, le 23 septembre 2009, les premiers prix de la communication sur l'écolabel. Ce prix récompense les efforts réalisés par des entreprises et/ou organisations pour promouvoir l'image du label écologique européen. Les gagnants ont été sélectionnés par un jury d'experts en environnement et en communication. C'est l'Hôtel Bush, de Carrick-on-Shannon, Co Leitrim qui remporte le prix dans la catégorie des fournisseurs de services. L'Hôtel Bush est le premier hôtel, en Irlande, à avoir obtenu, en mars 2009, le label écologique européen et à avoir développé une campagne de promotion axée sur ce label. Dans la catégorie « producteurs », le prix a été décerné ex aequo à deux lauréats. Il s'agit, d'une part du producteur de céramique italien Gruppo Concorde, de Modène pour sa campagne de promotion, ses brochures et la mise en évidence du logo à la fleur et d'autre part, du fabricant français de peintures et vernis ONIP (Le Kremlin – Bicêtre, Paris) qui a défendu, par tous les moyens de communication – du papier à internet – l'écolabel dans les milieux professionnels et commerciaux. Le label écologique européen (ou label à la fleur), créé en 1992, concerne aujourd'hui quelque 20 000 produits et services.

Pour en savoir plus : www.ecolabel.eu

POLITIQUE REGIONALE

Luc Van den Brande demande au président Barroso la mise en place d'un « partenariat d'avenir »

Dans une lettre ouverte à José Manuel Barroso, datée du 16 septembre, à l'occasion de sa reconduction à la tête de la Commission européenne, le Président du Comité des Régions (CdR), Luc Van den Brande, lui demande de concrétiser un partenariat d'avenir avec le Comité des Régions. Ce dernier a insisté sur la responsabilité des autorités régionales et locales dans la mise en œuvre du programme d'action identifié: garantir une sortie de crise efficace, être à la pointe de la lutte contre le changement climatique, développer de nouvelles sources de croissance durable et de cohésion sociale, faire avancer l'Europe des citoyens. Par conséquent, il demande à la future Commission européenne de reconnaître le rôle déterminant des régions et des villes européennes en les impliquant dans la conceptualisation, le débat politique et la mise en œuvre de ses orientations politiques. Il estime qu'une telle reconnaissance est indispensable pour renforcer l'Europe politique, grâce à une forte implication des élus de proximité, mais aussi pour lutter contre le changement climatique en partenariat avec les villes et régions dans lesquelles les défis se concentrent et dont l'engagement au quotidien garantira le succès au niveau mondial et pour relancer l'économie européenne, en s'appuyant sur les régions et les villes qui représentent deux tiers de l'investissement public en Europe.

Le Conseil décline la suppression des cofinancements nationaux

La possibilité de supprimer en 2009 et 2010 l'obligation de cofinancement par les Etats de projets bénéficiant d'aides du Fonds social européen ne verra sans doute pas le jour. Les Etats membres continuent à s'opposer à l'idée, présentée le 22 juillet par la Commission européenne dans le cadre d'une proposition générale de simplification des Fonds structurels. La présidence suédoise a demandé à la Commission de penser à des mesures alternatives. Elles pourraient prendre la forme d'un assouplissement des règles de dégageement (règle N+2), qui prévoient que les fonds communautaires alloués à un programme sont perdus s'ils ne sont pas utilisés dans les deux ans qui suivent l'année où ils ont été approuvés. Avec son idée de lever temporairement l'obligation de cofinancement des projets aidés par le FSE, la Commission voulait éviter que certains projets ne soient retardés faute de moyens financiers (nationaux) en cette période de crise. La majorité des Etats membres n'est cependant pas prête à la suivre sur cette voie.

Depuis, les positions n'ont pas évolué. Le 25 septembre, les services de la Commission concernés ont discuté de possibles alternatives. Une solution pourrait être d'assouplir temporairement les règles de dégageement des Fonds structurels. Dès les premiers débats sur la proposition de la Commission, plusieurs Etats membres avaient exprimé des demandes en ce sens. Pour l'heure, la Commission dit ne pas pouvoir estimer précisément le risque de dégageement pour 2009, tout simplement parce que les Etats ont jusqu'au 31 décembre pour rentrer leur déclaration de paiement. Mais ce risque ne serait pas insignifiant pour certains. Les solutions envisagées pourraient venir soit sous la forme d'un compromis avancé par la présidence suédoise, soit sous la forme d'une proposition législative modifiée de la Commission. Les autres mesures contenues dans la proposition de base, essentiellement des mesures visant à simplifier la gestion des Fonds, ne sont pas remises en question.

L'UE alloue 63 millions d'euros pour la recherche en Afrique

La Commission européenne allouera 63 millions d'euros en 2010 pour la recherche en faveur de l'Afrique, concrétisant ainsi l'engagement pris, en décembre 2007, dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'Union européenne. L'appel à propositions qui a été lancé le 30 juillet dernier, est la première initiative de recherche entièrement consacrée à l'Afrique au titre du 7e programme cadre de recherche de l'UE (7e PCRD). Les crédits ainsi libérés sont destinés à des projets dans les secteurs de la santé, de l'eau et de la sécurité alimentaire. Ils seront répartis de la manière suivante : 39 millions d'euros pour la santé, 17,5 millions d'euros pour l'environnement et 6,5 millions d'euros pour l'alimentation, l'agriculture, la pêche et les biotechnologies.

Les dépenses de R&D sont restées stables dans l'UE en 2007

Selon l'édition 2009 de « Science, Technology and Innovation in Europe » publiée, mardi 8 septembre par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, l'UE-27 a consacré, en 2007, 229 milliards d'euros à la recherche et au développement (R&D). Les dépenses de R&D en pourcentage du PIB, qui se sont élevées à 1,85 % cette année-là, sont restées stables par rapport à 2006. L'Allemagne (62 milliards d'euros), la France (39 milliards) et le Royaume-Uni (37 milliards) ont représenté ensemble 60 % des dépenses totales de R&D dans l'Union. Toutefois, les dépenses de R&D en pourcentage du PIB (intensité de R&D) étaient les plus élevées en Suède (3,60 % du PIB) et en Finlande (3,47 %), suivies de l'Autriche (2,56 %), du Danemark (2,55 %) et de l'Allemagne (2,54 %), et les plus faibles à Chypre (0,45 %), en Slovaquie (0,46 %), en Bulgarie (0,48 %) et en Roumanie (0,53 %). Entre 2001 et 2007, les plus fortes hausses de l'intensité de R&D ont été enregistrées en Autriche (de 2,07 % du PIB à 2,56 %), en Estonie (de 0,71 % à 1,14 %) et au Portugal (de 0,80 % à 1,18 %). En 2007, l'emploi dans la R&D représentait l'équivalent de 2,3 millions de personnes travaillant à temps plein dans l'UE-27. Le personnel de R&D correspondait à 1,6% de l'emploi total en 2007, les plus fortes proportions de personnel de R&D étant enregistrées en Finlande (3,2 % de l'emploi total), en Suède (2,7 % en 2005), au Luxembourg (2,6 % en 2005), au Danemark (2,4 % en 2006) et en Autriche (2,1 % en 2006), et les plus faibles en Roumanie (0,5 %), en Bulgarie (0,6 % en 2006), à Chypre (0,7 % en 2006), en Pologne (0,8 %) et au Portugal (0,9 % en 2005). Les chercheurs représentaient 0,9% de l'emploi total de l'UE-27 en 2007, cette proportion variant de 0,3 % en Roumanie (en 2005) à 2,1 % en Finlande. Dans l'UE-27, entre 2004 et 2006, 39 % des entreprises de l'industrie et des services comptant au moins 10 salariés avaient eu des activités d'innovation sous une forme ou une autre. La plus forte proportion d'entreprises ayant eu des activités d'innovation durant cette période se situait en Allemagne (63 % des entreprises), suivie de la Belgique (52 %), de l'Autriche et de la Finlande (51 % chacun) ainsi que du Luxembourg (49 %). Les pourcentages les plus faibles étaient observés en Lettonie (16 %), en Bulgarie et en Hongrie (20 % chacun), en Roumanie (21 %) et en Lituanie (22 %).

Pour plus d'informations: <http://ec.europa.eu/eurostat>

Les ministres planchent sur la future politique de l'innovation

La Commission proposera en 2010 un « European innovation act » pour doper la compétitivité européenne, a annoncé le commissaire Günter Verheugen le 24 septembre au Conseil Compétitivité réuni à Bruxelles. Lors de ce Conseil, les ministres ont débattu des prochaines priorités en matière d'innovation dans la perspective du passage vers une économie cognitive à faible émission de carbone.

Ils adopteront des conclusions sur ce thème au Conseil de décembre. Ces dernières serviront de guide pour l'élaboration de la stratégie post-2010 pour la croissance et l'emploi. Selon M. Verheugen, l'UE est peu performante en politique d'innovation avec un degré d'ambition souvent faible, des politiques à la traîne et l'absence de conditions propices à davantage d'innovation. Pour M. Verheugen, l'UE dépense beaucoup via les Fonds structurels européens pour stimuler l'innovation, mais n'en tire pas assez. Une récente communication de la Commission révèle un important écart en matière d'innovation entre l'UE et ses concurrents majeurs : les Etats-Unis et le Japon.

G.Verheugen a fait passer un certain nombre de messages:

- L'UE doit aussi s'atteler à plusieurs autres questions dans le cadre d'orientations futures.
- Les Etats membres doivent investir en écologie : le point décisif pour la croissance.
- L'avenir est dans l'éco-innovation.
- Les conditions pour l'innovation – juridiques et financières - sont elles aussi vitales.
- Il plaide pour davantage de sécurité juridique sur les droits de propriété intellectuelle et rappelle l'utilité d'un brevet communautaire.

M. Verheugen annonce que cette loi européenne sur l'innovation englobera des propositions législatives, des propositions sur le financement et les principes que les Etats membres devraient respecter lors de l'élaboration de leurs politiques. Aucun des participants au débat n'a mis en doute l'importance de l'innovation.

Pour consulter la communication de la Commission européenne « Réexaminer la politique de l'innovation dans un monde en mutation » :

[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/com\(2009\)442final_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/com(2009)442final_fr.pdf)

Pour consulter les conclusions du Conseil Compétitivité des 24 et 25 septembre 2009 :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/intm/110332.pdf

La Commission s'attaque à un nouveau défi de la société de l'information: l'éducation aux nouveaux médias

La Commission européenne a lancé un avertissement : des Européens de tous âges risquent d'être privés des avantages de la société de l'information, aujourd'hui hautement technologique, si des efforts plus soutenus ne sont pas consentis pour les former suffisamment aux médias et leur permettre ainsi de découvrir, d'analyser et d'évaluer des images, des sons et des textes et d'utiliser les médias – traditionnels et nouveaux – pour communiquer et créer des contenus multimédias. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a adopté, à la demande du Parlement européen, des lignes directrices qui invitent les États membres et le secteur européen à encourager, en Europe, l'éducation des citoyens aux médias par des activités qui leur facilitent l'accès aux moyens de communication (télévision, cinéma, radio, musique, presse écrite, internet et technologies de communication numérique) et les aident à les comprendre et à les évaluer d'un œil critique. Le rapport de la Commission sur la compétitivité numérique de l'Europe, publié au début du mois d'août, indique que le nombre d'Européens capables d'utiliser l'internet et un ordinateur ne cesse d'augmenter, 60 % des Européens étant «formés aux technologies numériques», élément clé de l'éducation aux médias. 56 % des Européens «surfent» au moins une fois par semaine (contre 43 % en 2005) et le nombre d'internautes parmi les catégories défavorisées progresse lui aussi. Toutefois, alors que le prix de la connexion à l'internet (à haut débit notamment) ne cesse de diminuer, 24 % des Européens qui n'ont pas internet chez eux affirment que c'est parce qu'ils ne possèdent pas les compétences nécessaires pour l'utiliser.

La recommandation de la Commission sur l'éducation aux médias peut être consultée à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/avpolicy/media_literacy/index_en.htm

Le rapport sur la compétitivité numérique de l'Europe peut être consulté à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/index_en.htm

Antonio Tajani présente un décalogue des passagers européens

Le commissaire aux transports Antonio Tajani a pris le soin de résumer les principaux droits et obligations des passagers européens tels qu'ils existent dans la législation communautaire. Ce « Top 10 de l'UE pour les passagers », présenté par M. Tajani le 30 juillet dernier, sera mis à jour deux fois par an, en hiver et en été, pour informer les citoyens de ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent agir s'ils doivent faire face à des difficultés lors de leur voyage. La liste s'applique en particulier aux passagers aériens et aux conducteurs, ceux voyageant par la voie maritime ou par la voie terrestre, devront attendre encore la finalisation du processus législatif, plus tard dans l'année. Chaque citoyen peut également poser la question ou déposer une plainte via le courriel d'urgence du cabinet du commissaire (cab-tajani-webpage@ec.europa.eu).

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/transport/passengers/index_en.htm

La Présidence suédoise entend agir de concert avec le Parlement européen sur l'avenir de la politique des transports

Présentant les priorités en matière de transport, le 2 septembre dernier devant la commission parlementaire des transports, la Ministre suédoise Asa Torstensson a indiqué que son pays entendait lancer le débat sur l'avenir du transport pour aboutir, à long terme, à un système unique en Europe. La présidence entend travailler avec le Parlement sur cette question, alors que la Commission européenne prépare un nouveau Livre blanc dans le domaine (la stratégie actuelle en matière de politique de transport prend fin en 2010). Deux autres priorités s'inscrivent dans la même logique d'innovation et d'harmonisation: la logistique efficace et la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents.

Tajani annonce une révolution dans la politique commune des transports

Antonio Tajani, le commissaire responsable des Transports, n'y est pas allé par quatre chemins pour décrire les défis qui attendent la future politique commune des transports, lors d'un dîner informel des ministres européens des Transports, organisé à l'occasion d'une conférence sur les systèmes de transport intelligent, le 21 septembre dernier à Stockholm. Il a annoncé que le système des transports doit se transformer et que les décisions qui vont être prises dans les mois à venir vont influencer les prochaines 30-40 années.

Pour rappel, la Commission a entamé le processus de révision du Livre blanc sur la politique commune des transports, dont les résultats sont attendus en 2010. En prélude à cette révision, elle a publié le 17 juin dernier une communication sur l'avenir de la politique des transports. A Stockholm, Antonio Tajani a insisté sur l'ambition dont il faudra faire preuve dans cet exercice. Le commissaire a notamment évoqué la possibilité d'imaginer une stratégie intégrée pour le développement des carburants alternatifs, qui comprendrait la fixation de standards communs, des obligations sur la disponibilité minimale des infrastructures et des incitations harmonisées à l'utilisation des véhicules propres (taxes d'immatriculation, accès aux zones vertes, parking gratuit, etc.). Il est aussi revenu sur l'idée d'organiser des corridors prioritaires soit pour le fret soit pour les passagers, compte tenu de l'augmentation future du trafic et de la congestion. L'idée n'est pas très appréciée des Etats. Et il a insisté sur la nécessité d'inclure dans le système des prix l'ensemble des coûts engendrés par les transports. Une conférence sur les résultats de la consultation publique relative à l'avenir des transports est prévue à Bruxelles le 20 novembre.

La Commission soumet des idées pour améliorer la mobilité urbaine

La Commission européenne a présenté, le 30 septembre, son plan d'action « mobilité urbaine », suggérant des initiatives aux autorités locales et régionales pour s'attaquer aux problèmes qu'engendrent les encombrements, mais sans se substituer à elles dans les choix des remèdes. Ce plan aurait dû être mis sur la table un an plus tôt, mais les réticences de certains Etats membres ont retardé sa publication. Le document suit un Livre vert (septembre 2007) et une phase de consultation qui avait mis en évidence la volonté des autorités locales et régionales de ne pas voir la Commission se substituer à elles dans des domaines aussi ancrés localement que l'aménagement des villes ou l'organisation des transports urbains. Le message était le même du côté du Parlement européen qui, dans une résolution de juillet dernier, recommandait à la Commission de s'en tenir à un rôle « incitatif ». En Europe, l'augmentation du trafic dans les centres-villes conduit à des encombrements chroniques : selon la Commission, le temps perdu et les nuisances environnementales qu'ils entraînent coûtent à l'Union Européenne près de 100 milliards d'euros, soit 1 % de son PIB. La circulation urbaine est aussi à l'origine de 40 % des émissions de CO2 et de 70 % des émissions d'autres polluants issus du transport routier. Le nombre d'accidents de la route en ville progresse chaque année : aujourd'hui, un accident mortel sur trois a lieu en zone urbaine. S'il n'est pas question, dans ce plan d'action, d'imposer des péages urbains et des zones vertes ou de prévoir le retour du tram dans chaque grande agglomération, la Commission entend jouer un rôle pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques, notamment par la création de bases de données. Elle veut aussi améliorer la mise à disposition d'informations sur les transports urbains ou favoriser le recours à des véhicules moins polluants. Elle entend promouvoir la mise en place de plans de mobilité dans les villes, mais sans aller jusqu'à des obligations législatives en la matière. Comme pour les autres modes de transport, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et les droits des passagers sont également dans la ligne de mire, même s'il ne sera pas question d'une nouvelle législation mais plutôt d'accords volontaires. Et comme elle l'avait déjà suggéré, la Commission devrait faciliter le recours aux financements disponibles grâce à la publication d'un guide pratique. De nouvelles possibilités de financement pourraient venir dans le futur, mais elles ne sont pas annoncées à ce stade.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/transport/urban/urban_mobility/urban_mobility_en.htm



DOSSIER

La réélection de José Manuel Barroso le 16 septembre à Strasbourg et la mise en place de la future Commission européenne

Le 18 juin 2009, José Manuel Barroso a présenté au Conseil européen son programme pour un nouveau mandat de cinq ans à la tête de la Commission européenne. Il se décline en cinq axes :

- Garantir une sortie de crise efficace
- Etre à la pointe contre le changement climatique
- Développer de nouvelles sources de croissance et de cohésion
- Faire avancer l'Europe des citoyens
- Ouvrir une nouvelle ère pour l'Europe comme acteur global

C'est à cette occasion que les dirigeants de l'Union européenne se sont prononcés en faveur d'un deuxième mandat du Président de la Commission européenne.

Le 16 septembre dernier, les eurodéputés ont reconduit à une large majorité José Manuel Barroso par 382 voix pour, 219 contre et 117 abstentions. Le Président de la Commission décroche la majorité absolue prévue par le Traité de Lisbonne, clôturant ainsi le débat sur la nécessité d'un second vote d'investiture une fois le nouveau traité en vigueur. Les députés se sont rendus en masse au vote puisque sur les 736 membres, quelque 718 y ont participé. Une lourde majorité du Parti Populaire Européen (PPE), la propre famille politique de Barroso, a voté en sa faveur (environ 240 sur 265).

Quels Commissaires pour José Manuel Barroso

Les chancelleries nationales travaillent pour négocier les portefeuilles de leurs futurs commissaires, qui composeront le collège entourant José Manuel Barroso. Chaque Etat désigne en effet son candidat qui, après une audition devant les eurodéputés, siègera au sein du Collège. Les portefeuilles les plus prisés sont ceux en lien avec le domaine économique : concurrence, marché intérieur, affaires économiques et monétaires.

Mais les nouveaux postes prévus par le Traité de Lisbonne, le Haut représentant pour les Affaires étrangères et la Présidence du Conseil, attisent également les convoitises des Etats membres.

Présidence du Conseil européen

Une présidence stable du Conseil européen remplace les présidences semestrielles. Le Conseil européen élit son président pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. Celui-ci assure notamment la représentation extérieure de l'Union.

Haut représentant

Les pouvoirs du haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité commune sont renforcés. Il préside le Conseil des ministres des Affaires étrangères. Il est aussi vice-président de la Commission. Il dispose d'un service diplomatique européen pour l'action extérieure.

Ce dossier revient sur les dernières tendances de quelques pays dont les positions sont déjà bien avancées.

Belgique : Karel De Gucht, qui a remplacé Louis Michel, ne compte pas s'éterniser au Développement et à l'Aide humanitaire. La Belgique aimerait bien obtenir pour lui l'Energie ou le Commerce.

Allemagne : Le poste de commissaire fait partie du contrat de coalition en cours de négociations à Berlin entre les partis vainqueurs des élections du 27 septembre, à savoir les conservateurs de l'Union CDU/CSU et les libéraux du FDP. Pour l'instant aucun nom ne semble avoir encore été discuté. Si le poste revient à la CDU, plusieurs noms ont été cités comme celui du ministre de l'Intérieur Wolfgang Schäuble, du secrétaire d'Etat Peter Hintze ou encore de l'eurodéputé Elmar Brock. Si le poste revient au FDP, le nom le plus souvent mentionné est celui de l'eurodéputée Silvana Koch-Mehrin. Le nouveau gouvernement allemand devrait viser un portefeuille économique, comme les services financiers. A noter que la chancelière Angela Merkel aimerait voir un nom surgir de sa famille politique, la CDU, ce qui permettrait à son parti de revenir après 20 ans d'absence au sein de la Commission.

Danemark : L'actuelle commissaire à l'Agriculture Mariann Fischer Boel a annoncé son retrait de la politique. La ministre Connie Hedegaard (Climat et Energie) est favorite pour la remplacer à Bruxelles, surtout que le ministre des Affaires étrangères, Per Stig Moller, la cite pour le nouveau portefeuille sur le Changement climatique et l'Energie que le président de la Commission José Manuel Barroso envisage de créer. Les autres possibilités sont la ministre de l'Agriculture et de la Pêche Eva Kjer Hansen et le ministre de l'Education et ancien député européen Bertel Haarder.

Estonie : Le vice-président Siim Kallas chargé de l'Administration, l'Audit et la Lutte antifraude n'a pas de souci à se faire : il est désormais assuré de rester cinq années de plus au sein de la Commission. Ce dernier serait intéressé par des portefeuilles importants comme le Marché intérieur, la Concurrence ou les Affaires économiques et monétaires, déjà très convoités, mais il reste peu probable qu'il les obtienne. Il pourrait donc conserver ses dossiers, afin de continuer notamment à gérer le sujet controversé du registre public des représentants d'intérêts basés à Bruxelles, dont la révision doit intervenir prochainement.

Espagne : Le commissaire aux Affaires économiques et monétaires Joaquín Almunia tient à garder son poste, comme il l'a récemment confirmé à l'agence de presse espagnole en ligne ABC. Le Premier ministre espagnol José Luis Rodríguez Zapatero a appuyé sa candidature dès avril, et la ministre des Finances Elena Salgado a exclu, en octobre en Suède, la possibilité d'autres nominations. Le débat se situe donc au niveau du portefeuille : une scission des dossiers, l'économie et le monétaire, est envisagée, mais les spécialistes parient sur un portefeuille inchangé quant à sa teneur et à son détenteur.

Finlande : Le commissaire à l'Elargissement Olli Rehn est soutenu par le gouvernement pour un deuxième mandat. Reste à savoir à quel poste. La Finlande serait intéressée par un portefeuille économique mais M. Rehn a aussi montré son intérêt pour le futur poste de Haut représentant aux Affaires étrangères et à Politique de sécurité, qui sera également vice-président de la Commission. Helsinki convoite aussi l'Energie ou les Finances.

France : La France ne cesse de démentir des rumeurs sur son éventuelle candidature à un poste diplomatique créé par le traité de Lisbonne, à savoir la présidence stable du Conseil européen et le Haut représentant de l'UE aux Affaires étrangères et à la Politique de sécurité. La France souhaite le Marché intérieur. La France a également son candidat naturel en la personne de Michel Barnier, actuel eurodéputé PPE (droite) et ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche. M. Barnier a déjà été commissaire à la Politique régionale de 1999 à 2004.

Lituanie : Algirdas Semeta a pris ses fonctions officiellement en septembre au portefeuille du budget et de la programmation financière, pour remplacer jusqu'à la fin du mandat de l'actuelle Commission Dalia Grybauskaitė, devenue Présidente de son pays. Ancien ministre des Finances, cet économiste de 47 ans (démocrate-chrétien) pourrait demeurer le candidat de la Lituanie dans la prochaine équipe exécutive.

Luxembourg : Le nom du commissaire luxembourgeois est connu depuis le 7 juillet, jour où Viviane Reding, actuelle commissaire à la Société de l'information et aux Médias, a été officiellement désignée par son pays pour effectuer un troisième mandat européen. Cette ancienne journaliste de 58 ans retrouvera donc le président José Manuel Barroso et le collège européen, sous lequel elle a triomphé avec sa proposition de plafonnement des tarifs des appels mobiles et des SMS transfrontaliers.

Lettonie : L'actuel commissaire letton à l'Energie, Andris Piebalgs (52 ans, physicien de formation) a été désigné pour un deuxième mandat à ce poste, a annoncé l'Etat balte le 13 octobre. Son pays espère que M. Piebalgs gardera en effet l'Energie, et ne sera pas relégué à l'Education, à la Culture ou au Plurilinguisme.

Portugal : Choisi par les 27 chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE et confirmé par le Parlement européen, le conservateur José Manuel Barroso rempile pour cinq ans à la tête de la Commission.

Roumanie : Bucarest a désigné l'ancien ministre de l'Agriculture Dacian Ciolos comme candidat officiel. Après deux ans au multilinguisme, la Roumanie veut désormais un portefeuille plus substantiel. Quarante ans, diplômé en horticulture, M. Ciolos est marié à une Française et compte parmi ses amis l'ancien ministre de l'Agriculture Michel Barnier. M. Ciolos étudierait, en vue d'un doctorat en agronomie, à l'institut ENSAM de Montpellier depuis 2000.

Slovaquie : Maros Sefcovic, ancien représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'UE, qui a remplacé cette année son compatriote Jan Figel, devrait rester en tant que commissaire slovaque. Il viserait l'Energie ou les Transports.

Slovénie : Le commissaire à la Recherche, Janez Potocnik, a été désigné pour un nouveau mandat par le gouvernement. Il souhaiterait soit garder le même portefeuille, soit avoir quelque chose dans l'économie, étant économiste de formation.

Pour l'instant, la Commission Barroso I sera prolongée, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Cette dernière dépendra de la décision de la République tchèque, le seul des 27 Etats membres à ne pas avoir mené à son terme le processus de ratification. Sans l'application du Traité de Lisbonne, la Commission européenne devra se former selon les principes du Traité de Nice, prévoyant moins de Commissaires que d'Etats membres ainsi que l'absence d'un Haut représentant pour les Affaires étrangères et de la Présidence du Conseil.